



Licenciement et titre de séjour 1an

Par **aminawadi**, le **07/09/2018** à **11:45**

Bonjour,

Suite a un licenciement je souhaiterai savoir, si je trouve un autre employeur, ce que je dois faire ?

Information me concernant :

- salarié étranger,
- CDI signé en septembre 2017 (Ingénieur informatique),
- licencié en septembre 2018,
- nouveau contrat trouvé, démarre en octobre 2018 (Ingénieur informatique),
- titre de séjour expire mars 2018.

En vous remerciant.

Par **Tisuisse**, le **07/09/2018** à **11:54**

Bonjour,

Déjà, il faudrait savoir la cause de ce licenciement ?

Par **aminawadi**, le **07/09/2018** à **13:46**

Quand j'ai signé mon CDI j'étais sensé travailler sur un langage informatique qui s'appelle "java". Lors de missions, je constate que je travaille sur d'autre langage. On me reproche d'avoir des retards sur livrables voilà pourquoi ils ont souhaité mettre fin à mon contrat, ce n'est même pas pour une faute grave.

En attente d'un retour je vous remercie.